



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-016-2023-09

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2023-09-04-00017 - Arrêté n° DOS 2023 / 589 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOSMOSE IDF » sis 27, rue Maurepas à RUEIL-MALMAISON (92500) (11 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques

IDF-2023-09-08-00001 - Arrêté IDF-2021-10-13-00005 du 13 octobre 2021 relatif à la nomination des membres des premier et quatrième collèges du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (5 pages)

Page 15

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-04-00017

Arrêté n° DOS 2023 / 589 portant autorisation
de fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multi-sites « BIOSMOSE IDF » sis 27, rue
Maurepas à RUEIL-MALMAISON (92500)

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS – 2023 / 589 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOSMOSE IDF » sis 27, rue Maurepas à RUEIL-MALMAISON (92500)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2023-15 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS – 2021 / 3515 en date du 13 octobre 2021, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites « BIOSMOSE IDF » sis, 27 rue Maurepas à RUEIL-MALMAISON (92500) ;

- CONSIDERANT** Les demandes reçues en date des 12 septembre et 10 novembre 2022, 31 janvier et 16 mars 2023, complétées les 27 et 29 septembre, 16 novembre et 6 décembre 2022, 28 et 31 mars, 17 et 26 mai 2023 de Madame Emilie BEN NOURRY et Monsieur Matthieu HANSER du cabinet d'avocats ADVEN, mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOSMOSE IDF » sis, 27 rue Maurepas à RUEIL-MALMAISON (92500), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :
- La création d'actions de préférence et l'augmentation du capital social de la SELAS « BIOSMOSE IDF » ;
 - La modification des statuts de la SELAS « BIOSMOSE IDF » mis à jour au 22 juillet 2022 ;
 - La prise de participation par la SELAS « ESPACEBIO » au capital de la société

- « BIOSMOSE IDF » en tant qu'associé professionnel externe, à hauteur de 49% des droits de vote et du capital, et détenant environ 78% des droits financiers ;
- Les projets de cessions d'actions ordinaires et d'actions de préférence au profit de la société « ESPACEBIO » ;
- Les projets de cessions d'actions de préférence entre associés ;
- La sortie des SPFPL « BIO TV », « BIO-FINANCES » et « BIO GRAVE-MAILLES » du capital de la société « BIOSMOSE IDF » ;
- La démission de ses fonctions de Président et de biologiste coresponsable de la société « BIOSMOSE IDF » de Monsieur Frédéric THIEBAUT ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de la société « BIOSMOSE IDF » de Monsieur Mohamed BOUNETTA, et la cession des actions qu'il détenait au profit de la société « ESPACEBIO » ;
- La démission de leurs fonctions de directeurs généraux de Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX, Monsieur Frédéric THIEBAUT, Madame Caroline DEAL, Madame Françoise GRAVE-MAILLES, Madame Virginie METRAL et Monsieur Thomas VIEILLARD ;
- La nomination de Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX en qualité de Président de la SELAS « BIOSMOSE IDF » ;
- L'intégration au sein du laboratoire de biologie médicale « BIOSMOSE IDF » de Madame Camille PONCE, médecin biologiste, en qualité d'associée en date du 5 septembre 2022, et la cession d'une part sociale de la société « ESPACEBIO » à son profit ;
- L'intégration au sein du laboratoire de biologie médicale « BIOSMOSE IDF » de Madame Soraya SAKHI, pharmacien biologiste, en qualité d'associée, et la cession d'une action de préférence de la société « ESPACEBIO » à son profit ;
- L'intégration au sein du laboratoire de biologie médicale « BIOSMOSE IDF » de Madame Candice-Mélisande PHELIPPEAU, pharmacien biologiste, en qualité d'associée, et la cession d'une action de préférence de la société « ESPACEBIO » à son profit ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de la société « BIOSMOSE IDF » de Madame Anne PLANTIER, et la cession des actions qu'elle détenait au profit de la société « ESPACEBIO » ;
- L'intégration au sein du laboratoire de biologie médicale « BIOSMOSE IDF » de Monsieur Mohamed Amine KOTTI, pharmacien biologiste, en qualité d'associé, et la cession d'une action de préférence de la société « ESPACEBIO » à son profit ;

CONSIDERANT Le procès-verbal des décisions du Président de la société « BIOSMOSE IDF » en date du 26 mai 2022, prenant acte de la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire décidée par l'assemblée générale des associés en date du 12 mai 2022 ;

CONSIDERANT Le procès-verbal des décisions du Président de la société « BIOSMOSE IDF » en date du 30 juin 2022, prenant acte de la réalisation de la réduction de capital par diminution de la valeur nominale des actions décidées par l'assemblée générale en date du 12 mai 2022 ;

CONSIDERANT Le procès-verbal de l'assemblée générale de la société « BIOSMOSE IDF » en date du 18 juillet 2022, actant :

- La création d'actions de préférence et l'augmentation du capital social de la société ;
- La modification des statuts de la société « BIOSMOSE IDF » ;

CONSIDERANT Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale de la société « BIOSMOSE IDF » en date du 22 juillet 2022, actant :

- Les donations d'actions ordinaires et d'actions de préférence de la SELAS

- « BIOSMOSE IDF » au profit de Madame Dorothee THIEBAUT, Madame Claire THIEBAUT, Monsieur Guillaume THIEBAUT et Monsieur François THIEBAUT ;
- L'apport de 1 131 actions ordinaires en pleine propriété de la SELAS « BIOSMOSE IDF » à la société « ARAMIS FINANCE » ;
- Les projets de cessions d'actions ordinaires et d'actions de préférence au profit de la société « ESPACEBIO » ;
- Les projets de cessions d'actions de préférence entre associés ;
- La démission de ses fonctions de Président et de biologiste coresponsable de la société de Monsieur Frédéric THIEBAUT ;
- La démission de leurs fonctions de directeurs généraux de la société de Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX, Monsieur Frédéric THIEBAUT, Madame Caroline DEAL, Madame Françoise GRAVE-MAILLES, Madame Virginie METRAL et Monsieur Thomas VIEILLARD ;
- La nomination de Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX en qualité de Président de la SELAS « BIOSMOSE IDF » ;
- L'intégration au sein du laboratoire de biologie médicale « BIOSMOSE IDF » de Madame Camille PONCE, médecin biologiste, en qualité de nouvelle associée en date du 5 septembre 2022, et la cession d'une part sociale de la société « ESPACEBIO » à son profit ;
- La modification corrélative des statuts de la SELAS « BIOSMOSE IDF » ;

CONSIDERANT Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale de la société « BIOSMOSE IDF » en date du 18 novembre 2022, actant :

- La cessation des fonctions de biologiste médical de la société « BIOSMOSE IDF » de Monsieur Mohamed BOUNETTA, et la cession d'une action ordinaire et de trois actions de préférence au profit de la société « ESPACEBIO » ;
- L'intégration au sein du laboratoire de biologie médicale « BIOSMOSE IDF » de Madame Soraya SAKHI, pharmacien biologiste, en qualité d'associée, et la cession d'une action de préférence de la société « ESPACEBIO » à son profit ;

CONSIDERANT Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale de la société « BIOSMOSE IDF » en date du 9 janvier 2023, actant :

- L'intégration au sein du laboratoire de biologie médicale « BIOSMOSE IDF » de Madame Candice-Mélisande PHELIPPEAU, pharmacien biologiste, en qualité d'associée, et la cession d'une action de préférence de la société « ESPACEBIO » à son profit ;

CONSIDERANT Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale de la société « BIOSMOSE IDF » en date du 19 janvier 2023, actant :

- La cessation des fonctions de biologiste médical de la société « BIOSMOSE IDF » de Madame Anne PLANTIER, et la cession d'une action ordinaire et de trois actions de préférence au profit de la société « ESPACEBIO » ;

CONSIDERANT Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale de la société « BIOSMOSE IDF » en date du 14 mars 2023, actant :

- L'intégration au sein du laboratoire de biologie médicale « BIOSMOSE IDF » de Monsieur Mohamed Amine KOTTI, pharmacien biologiste, en qualité d'associé, et la cession d'une action de préférence de la société « ESPACEBIO » à son profit ;

CONSIDERANT Le procès-verbal des décisions de Monsieur Frédéric THIEBAULT, associé unique de la SARL « ARAMIS FINANCE », en date du 21 juillet 2022, actant :

- L'apport, par Monsieur Frédéric THIEBAULT, de 1 131 actions ordinaires de la SELAS « BIOSMOSE IDF » qu'il détient en pleine propriété au profit de la société « ARAMIS FINANCE » ;

- L'augmentation du capital social de la société « ARAMIS FINANCE » ;
- La modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts de la société « ARAMIS FINANCE » ;

- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOSMOSE IDF » et Madame Caroline DEAL en date du 26 juillet 2022, à compter du 1^{er} août 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOSMOSE IDF » et Madame Virginie METRAL en date du 26 juillet 2022, à compter du 1^{er} août 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOSMOSE IDF » et Monsieur Julien NGUYEN en date du 26 juillet 2022, à compter du 1^{er} août 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOSMOSE IDF » et Madame Camille PONCE en date du 17 août 2022, à compter du 5 septembre 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOSMOSE IDF » et Monsieur Thomas VIEILLARD en date du 26 juillet 2022, à compter du 1^{er} août 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOSMOSE IDF » et Madame Françoise GRAVE-MAILLES en date du 26 juillet 2022, à compter du 1^{er} août 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOSMOSE IDF » et Monsieur Frédéric THIEBAUT en date du 26 juillet 2022, à compter du 1^{er} août 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOSMOSE IDF » et Madame Soraya SAKHI, pharmacien biologiste, en date du 22 novembre 2022, à compter du 21 novembre 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOSMOSE IDF » et Madame Candice-Mélanie PHELIPPEAU en date du 19 janvier 2023, à compter du 9 janvier 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOSMOSE IDF » et Monsieur Mohamed Amine KOTTI en date du 24 mars 2023, à compter du 15 mars 2023 ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de trois actions de préférence en usufruit et d'une action ordinaire en usufruit détenues par Monsieur Frédéric THIEBAUT au profit de Madame Dorothee THIEBAUT, bénéficiaire n'exerçant pas une profession interdite au sens de l'article L.6223-5 du code de la santé publique ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de trois actions de préférence en usufruit, d'une action ordinaire en usufruit et de 18 actions ordinaires en pleine propriété détenues par Monsieur Frédéric THIEBAUT au profit de Madame Claire THIEBAUT, bénéficiaire n'exerçant pas une profession interdite au sens de l'article L.6223-5 du code de la santé publique ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de trois actions de préférence en usufruit, d'une action ordinaire en usufruit et de 18 actions ordinaires en pleine propriété détenues par Monsieur Frédéric THIEBAUT au profit de Monsieur Guillaume THIEBAUT, bénéficiaire n'exerçant pas une profession interdite au sens de l'article L.6223-5 du code de la santé publique ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de trois actions de préférence en usufruit, d'une action ordinaire en usufruit et de 18 actions ordinaires en pleine propriété détenues par Monsieur Frédéric THIEBAUT au profit de Monsieur François THIEBAUT, bénéficiaire n'exerçant pas une profession interdite au sens de l'article L.6223-5 du code de la santé publique ;

- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de 1 131 actions ordinaires en pleine propriété détenues par Monsieur Frédéric THIEBAUT au profit de la société « ARAMIS FINANCE » ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action ordinaire et de trois actions de préférence détenues par Monsieur Mohamed BOUNETTA au profit de la société « ESPACEBIO » ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action de préférence détenue par la société « ESPACEBIO » au profit de Madame Soraya SAKHI ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de trois actions de préférence et d'une action ordinaire détenues par Madame Anne PLANTIER au profit de la société « ESPACEBIO » ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action ordinaire détenue par la société « ESPACEBIO » au profit de Madame Candice-Mélisande PHELIPPEAU ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action ordinaire détenue par la société « ESPACEBIO » au profit de Monsieur Mohamed Amine KOTTI ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession 96 actions de préférence détenue par la société « BIO GRAVE-MAILLES » au profit de Madame Françoise GRAVE-MAILLES ;
- CONSIDERANT** L'acte de cession de 1 176 parts sociales détenues par la SPFPL « BIO GRAVE-MAILLES » au profit de Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX en date du 26 juillet 2022, ainsi que l'ordre de mouvement afférent à cette cession ;
- CONSIDERANT** L'acte de cession de 362 parts sociales détenues par la SPFPL « BIO-FINANCES » au profit de Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX en date du 26 juillet 2022, ainsi que l'ordre de mouvement afférent à cette cession ;
- CONSIDERANT** L'acte de cession de 4 660 parts sociales détenues par la SPFPL « BIO-FINANCES » au profit de Monsieur Julien NGUYEN en date du 26 juillet 2022, ainsi que l'ordre de mouvement afférent à cette cession ;
- CONSIDERANT** L'acte de cession de 96 parts sociales détenues par la SPFPL « BIO-POLE » au profit de Madame Françoise GRAVE-MAILLES en date du 26 juillet 2022, ainsi que l'ordre de mouvement afférent à cette cession ;
- CONSIDERANT** L'acte de cession de 96 parts sociales détenues par la SPFPL « BIO-POLE » au profit de Madame Caroline DEAL en date du 26 juillet 2022, ainsi que l'ordre de mouvement afférent à cette cession ;
- CONSIDERANT** L'acte de cession de 96 parts sociales détenues par la SPFPL « BIO-POLE » au profit de Monsieur Thomas VIEILLARD en date du 26 juillet 2022, ainsi que l'ordre de mouvement afférent à cette cession ;
- CONSIDERANT** L'acte de cession de 2 274 parts sociales détenues par la SPFPL « BIO TV » au profit de Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX en date du 26 juillet 2022, ainsi que l'ordre de mouvement afférent à cette cession ;
- CONSIDERANT** L'acte de cession de 1 136 parts sociales détenues par Monsieur Frédéric THIEBAUT au profit de Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX en date du 26 juillet 2022, ainsi que l'ordre de mouvement afférent à cette cession ;
- CONSIDERANT** Les ordres de mouvement relatifs à la cession, respectivement, de 416 actions ordinaires et 1 500 actions de préférence détenues par la société « 3K », 1 713 actions ordinaires et 1 746 actions de préférence détenues par la société « ARAMIS FINANCE », 1 706 actions ordinaires détenues par la société « BIO-FINANCES », 424 actions ordinaires détenues par la société « BIO GRAVE-MAILLES », 290 actions ordinaires et 1 122 actions de préférence détenues par la société « BIO-POLE », 790 actions ordinaires détenues par la société « BIO-

TV », 19 actions ordinaires et 3 actions de préférence détenues par Madame Claire THIEBAUT, une action ordinaire détenue par Madame Caroline DEAL, une action ordinaire et 3 actions de préférence détenue par Madame Dorothee THIEBAUT, 1 132 actions ordinaires et 5 620 actions de préférence détenues par Monsieur Frédéric THIEBAUT, une action ordinaire détenue par Madame Françoise GRAVE-MAILLES, 19 actions ordinaires et 3 actions de préférence détenues par Monsieur François THIEBAUT, 19 actions ordinaires et 3 actions de préférence détenues par Monsieur Guillaume THIEBAUT, 65 actions ordinaires détenues par Madame Virginie METRAL, une action ordinaire détenue par Monsieur Julien NGUYEN, une action ordinaire détenue par Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX, une action ordinaire détenue par Monsieur Thomas VIEILLARD, au profit de la société « ESPACEBIO » ;

CONSIDERANT La copie du courrier en date du 26 juillet 2022, à effet du même jour, établi par Monsieur Frédéric THIEBAUT, pour son compte et pour le compte de Frédéric ROUCHY, Monsieur Julien NGUYEN, Madame Caroline DEAL, pour son compte et pour celui de la SPFPL « BIOFINANCES », Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX, pour son compte et pour celui de la SPFPL « BIO-POLE », Monsieur Thomas VIEILLARD et Madame Françoise GRAVE-MAILLES, en qualité d'associés de la société « BIOSMOSE IDF », à l'attention du représentant de la société « ESPACEBIO », portant dénonciation du pacte d'associés afférent aux titres de la société « BIOSMOSE IDF » signé le 2 novembre 2013 et renonciation à se prévaloir de l'ensemble des stipulations dudit pacte ;

CONSIDERANT La copie du contrat d'apport de titre de la SELAS « BIOSMOSE IDF » à la société « ARAMIS FINANCE » conclu entre Monsieur Frédéric THIEBAUT et la société « ARAMIS FINANCE », en date du 29 juin 2022 ;

CONSIDERANT L'acte réitératif d'acquisition de 6 599 actions ordinaires et de 10 000 actions de préférence de la SELAS « BIOSMOSE IDF » détenues par Mesdames Caroline DEAL, Françoise GRAVE-MAILLES, Virginie METRAL, Claire THIEBAUT, Dorothee THIEBAUT, Messieurs Frédéric THIEBAUT, Jean-Charles QUINCAMPOIX, Thomas VIEILLARD, Julien NGUYEN, Guillaume THIEBAUT, François THIEBAUT, la société « ARAMIS FINANCE », les SPFPL « BIO-FINANCES », « BIO TV », « BIO-POLE », « 3K », et « BIO GRAVE-MAILLES » au profit de la société « ESPACEBIO », en date du 26 juillet 2022 ;

CONSIDERANT Le pacte d'associés relatif à la SELAS « BIOSMOSE IDF » conclu entre Messieurs Jean-Charles QUINCAMPOIX, Julien NGUYEN, les SPFPL « BIO-POLE », « 3K », et la société « ESPACEBIO », en date du 26 juillet 2022 ;

CONSIDERANT La copie de la déclaration d'acceptation des fonctions de Président de la SELAS « BIOSMOSE IDF » de Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX ;

CONSIDERANT L'acte de cession d'une action conclu entre la SELAS « ESPACEBIO » et Madame Camille PONCE en date du 12 août 2022, ainsi que l'ordre de mouvement afférent à cette cession ;

CONSIDERANT La copie du diplôme d'état de docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Camille PONCE, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins à jour ;

CONSIDERANT La lettre de démission de son mandat social de président de la société « BIOSMOSE IDF » de Monsieur Frédéric THIEBAUT en date du 26 juillet 2022 ;

CONSIDERANT La lettre de démission de ses fonctions de biologiste médical de la société « BIOSMOSE IDF » de Monsieur Mohamed BOUNETTA à compter du 31 août 2022, en date du 1^{er} février 2023, ainsi que sa radiation de l'Ordre des Médecins ;

CONSIDERANT La lettre de démission de ses fonctions de biologiste médical de la société « BIOSMOSE IDF » de Madame Anne PLANTIER à compter du 2 janvier 2023, en date du 9 janvier 2023 ;

CONSIDERANT La copie du diplôme d'état de docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Soraya SAKHI, ainsi que son inscription au tableau G de l'Ordre des Pharmaciens à jour ;

CONSIDERANT La copie du diplôme d'état de docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Candice-Mélisande PHELIPPEAU, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des Pharmaciens à jour ;

CONSIDERANT La copie de l'autorisation d'exercer en France la profession de pharmacien dans la spécialité biologie médicale accordée par arrêté ministériel du 10 février 2022 à Monsieur Mohamed Amine KOTTI, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des Pharmaciens à jour ;

CONSIDERANT La copie des statuts de la SELAS « BIOSMOSE IDF » mis à jour en date du 22 juillet 2022 et à effet au 26 juillet 2022 ;

CONSIDERANT La nouvelle répartition du capital social de la SELAS « BIOSMOSE IDF » ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « BIOSMOSE IDF » dont le siège social sis 27 rue de Maurepas à RUEIL-MALMAISON (92500), **codirigé par Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX et Monsieur Julien NGUYEN**, et exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « BIOSMOSE IDF » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 92 002 831 3, est autorisé à fonctionner sur les seize sites, dont un fermé au public, listés ci-dessous :

1. Le site principal et siège social
27, rue Maurepas à RUEIL-MALMAISON (92500)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 832 1
2. Le site Clémenceau
3, avenue Georges Clémenceau à RUEIL-MALMAISON (92500)
Fermé au public
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), d'hématologie-immunologie (hématocytologie, hémostase, immuno-hématologie, auto-immunité, allergie) et de microbiologie générale (sérologie infectieuse, parasitologie, bactériologie)
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 833 9
3. Le site Carillon
18, avenue du Général Sarrail à CHATOU (78400)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 221 6
4. Le site Saint Symphorien
4, place Saint-Symphorien à VERSAILLES (78000)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 222 4
5. Le site du Clos Bertin
12, boulevard Maurice Berteaux à FRANCONVILLE (95130)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée) et de

microbiologie générale (bactériologie, parasitologie-mycologie, virologie) ;
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 329 0

6. Le site de Magnanville
34 rue de l'Ouest à MAGNANVILLE (78200)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 238 0
7. Le site du Clos Hardy
2 rue du Clos du Hardy à MANTES-LA-JOLIE (78711)
Ouvert au public uniquement le matin
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée) et de microbiologie (parasitologie)
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 239 8
8. Le site le Mail (Vélizy)
9 avenue du Général de Gaulle à VELIZY-VILLACOUBLAY (78140)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée) et de microbiologie (parasitologie-mycologie)
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 242 2
9. Le site Hervet
3 rue Hervet à RUEIL-MALMAISON (92500)
Ouvert au public uniquement le matin
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 865 1
10. Le site Eaubonne
113 rue du Général Leclerc à EAUBONNE (95600)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 125 2
11. Le site du Plessis Bouchard
80 Chaussée Jules César à LE PLESSIS BOUCHARD (95130)
Ouvert au public uniquement le matin
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 767 3
12. Le site Sannois
23 boulevard Charles de Gaulle à SANNOIS (95110)
Ouvert au public uniquement le matin
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 769 9
13. Le site de Bougival Drionne
14 rue du Général Leclerc à BOUGIVAL (78380)
Ouvert au public uniquement le matin
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 240 6
14. Le site Platanes
2 avenue des Platanes à SAINT-NOM-LA-BRETECHE (78860)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 391 7

15. Le site le Clos Vélizy
70 Place de Louvois à VELIZY-VILLACOUBLAY (78140)
Ouvert au public uniquement le matin
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 241 4
16. Le site Bonnières-sur-Seine
27-29, Avenue de la République à BONNIERES-SUR-SEINE (78270)
Ouvert au public
Site pré post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 471 7

La liste des dix-huit biologistes médicaux et associés, dont deux biologistes-coresponsables exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale, est la suivante :

1. Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX, pharmacien, biologiste coresponsable, **Président**
2. Monsieur Julien NGUYEN, pharmacien, biologiste coresponsable, **directeur général, à temps partiel à raison de 4 jours par semaine,**
3. Monsieur Frédéric THIEBAUT, pharmacien, **biologiste médical associé, à temps partiel à raison de 2 jours par semaine,**
4. Madame Caroline DEAL, pharmacien, **biologiste médical associée, à temps partiel à raison de 2 jours par semaine,**
5. Monsieur Thomas VIEILLARD, pharmacien, **biologiste médical associé, à temps partiel à raison de 4 jours par semaine,**
6. Madame Virginie METRAL, pharmacien, **biologiste médical associée, à temps partiel à raison de 4 jours par semaine,**
7. Madame Françoise GRAVE-MAILLES, pharmacien, **biologiste médical associée, à temps partiel à raison de 4 jours par semaine,**
8. Madame Caroline ROUZAUD, pharmacien, biologiste médical associée,
9. Monsieur Éric ROUZAUD, médecin, biologiste médical associé,
10. Madame Cécile DE CARVALHO, médecin, biologiste médical associée,
11. Monsieur Jacky MOORE, pharmacien, biologiste médical associé,
12. Monsieur Frédéric ROUCHY, pharmacien, biologiste médical associé,
13. Madame Sylvie GOENNER, pharmacien, biologiste médical associée,
14. Madame Emmanuelle THOMAS, pharmacien, biologiste médical associée,
15. **Madame Camille PONCE, médecin, biologiste médical associée, à temps partiel à raison de 4 jours par semaine,**
16. **Madame Soraya SAKHI, pharmacien, biologiste médical associée, à temps partiel à raison de 4 jours par semaine,**
17. **Madame Candice-Mélisande PHELIPPEAU, pharmacien, biologiste médical associée, à temps partiel à raison de 3 jours par semaine,**
18. **Monsieur Mohamed Amine KOTTI, pharmacien, biologiste médical associée, à temps partiel à raison de 4 jours par semaine.**

La répartition du capital social de la SELAS « BIOSMOSE IDF » est la suivante :

Associés	Actions ordinaires	Actions de préférence	Capital et droits de vote
Frédéric THIEBAUT	0	195	0,576 %
Julien NGUYEN	0	4 663	13,775 %
Thomas VIEILLARD	0	195	0,576 %
Caroline DEAL	0	195	0,576 %
Jean-Charles QUINCAMPOIX	0	4 951	14,625 %
Virginie METRAL	0	195	0,576 %
Françoise GRAVE-MAILLES	0	195	0,576 %
Cécile DE CARVALHO	1	3	0,012 %
Caroline ROUZAUD	1	3	0,012 %
Éric ROUZAUD	1	3	0,012 %
Emmanuelle THOMAS	1	3	0,012 %
Jacky MOORE	1	3	0,012 %
Frédéric ROUCHY	1	3	0,012 %
Sylvie GOENNER	1	3	0,012 %
Camille PONCE	0	1	0,003 %
Soraya SAKHI	0	1	0,003 %
Candice-Mélisande PHELIPPEAU	0	1	0,003 %
Mohamed Amine KOTTI	0	1	0,003 %
SPFPL BIO-POLE, associé unique, Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX	844	1 992	8,378 %
SPFPL 3K, associé unique, Monsieur Julien NGUYEN	1 011	2 781	11,202 %
<i>Sous-total des Associés Professionnels Internes</i>	1 862	15 387	50,954 %
SELAS « LBM ESPACEBIO »	6 601	10 002	49,046 %
<i>Sous-total des Associés Professionnels Externes</i>	6 601	10 002	49,046 %
TOTAL	8 463	25 389	100 %

ARTICLE 2° : L'arrêté n° DOS – 2021 / 3515 en date du 13 octobre 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIOSMOSE IDF » est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4° : Le Directeur du pôle efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 4 septembre 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par déléation,
Le Directeur du pôle Efficience

signé

Fabien PERUS

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

IDF-2023-09-08-00001

Arrêté IDF-2021-10-13-00005 du 13 octobre 2021
relatif à la nomination des membres des premier
et quatrième collèges du conseil de
développement territorial de la direction
territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime
de l'axe Seine

Arrêté

modifiant l'arrêté IDF-2021-10-13-00005 du 13 octobre 2021 relatif à la nomination des membres des premier et quatrième collèges du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine

**Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code des transports, notamment le livre III de sa cinquième partie ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'ordonnance n°2021-614 du 19 mai 2021 relative à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2021-618 du 19 mai 2021 relatif à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique ;

Vu l'arrêté n° IDF-2021-07-29-00042 du 29 juillet 2021 portant composition du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;

Vu l'arrêté n° IDF-2021-10-13-00005 du 13 octobre 2021 relatif à la nomination des membres des premier et quatrième collèges du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine, modifié par l'arrêté n° IDF-2022-05-12-00001 du 12 mai 2022 ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-10-18-00001 du 18 octobre 2021 portant nomination des membres du deuxième collège du conseil de développement territorial de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine, complété par l'arrêté n° IDF-2021-10-18-00004 du 7 décembre 2021 ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-12-07-00004 du 7 décembre 2021 complémentaire à l'arrêté n°IDF-2021-10-18-00001 du 18 octobre 2021 portant nomination des membres du deuxième collège du conseil de développement territorial de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;

Vu les saisines de Madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France en date du 10 août 2021 et du 26 juin 2023 ;

Vu l'avis de la présidente du conseil régional d'Île-de-France en date du 13 septembre 2021

Vu la saisine des organisations syndicales départementales représentatives afin de recueillir leurs candidatures pour siéger au deuxième collège en date du 4 octobre 2021 ;

Vu la délibération du Département des Hauts-de-Seine en date du 20 septembre 2021 désignant ses représentants titulaire et suppléant au troisième collège du conseil de développement territorial de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;

Vu la délibération de la Région Île-de-France en date du 23 septembre 2021 désignant ses représentants titulaires au troisième collège du conseil de développement territorial de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart en date du 28 septembre 2021 désignant ses représentants titulaire et suppléant au troisième collège du conseil de développement territorial de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;

Vu la délibération de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir en date du 13 octobre 2021 désignant ses représentants titulaire et suppléant au troisième collège du conseil de développement territorial de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;

Vu la délibération de la Métropole du Grand Paris en date du 15 octobre 2021 désignant ses représentants titulaire et suppléant au troisième collège du conseil de développement territorial de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;

Vu la délibération de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise en date du 17 février 2022 désignant ses représentants titulaire et suppléant au troisième collège du conseil de développement territorial de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 22 et 23 mars 2022 désignant son représentant titulaire au troisième collège du conseil de développement territorial de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;

Vu la délibération de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine en date du 25 mai 2023 désignant son représentant suppléant au troisième collège du conseil de développement territorial de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;

A R R E T E

Article 1 : À l'article 1er relatif au collège des représentants de la place portuaire de l'arrêté du 13 octobre 2021 susvisé, le troisième alinéa « - Pablo LIBREROS directeur général Granulats LafargeHolcim » est remplacé par l'alinéa suivant :

« - William DE LUMLEY directeur général Granulats LafargeHolcim ».

Article 2 : L'article 2 relatif au collège des représentants des milieux professionnels et associatifs intéressés par le développement de la place portuaire de l'arrêté du 13 octobre 2021 précité est modifié comme suit :

a) le quatrième alinéa « - Marie-Odile BERTINCOURT représentant CAP Bonneuil » est remplacé par l'alinéa suivant : « - Philippe BRANDILY représentant CAP Bonneuil » ;

b) le septième alinéa « - Patrice-Henry DUCHENE représentant France Nature Environnement » est remplacé par l'alinéa suivant : « - Yves CONTASSOT représentant France Nature Environnement » ;

c) le neuvième alinéa « - Dominique RITZ représentant VNF » est remplacé par l'alinéa suivant : « Stéphane BOUSQUET représentant VNF ».

Article 3 : La liste des membres des quatre collèges du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine fixée par l'arrêté n° IDF-2021-10-13-00005 du 13 octobre 2021 modifié en dernier lieu par les articles 1er à 2 du présent arrêté,

par l'arrêté n°IDF-2021-10-18-00001 du 18 octobre 2021 modifié et par les délibérations susvisées des collectivités et de leurs groupements situés dans le ressort de la direction territoriale de Paris désignant leurs représentants au titre du troisième collège du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Paris du grand port fluvio maritime de l'axe Seine, figure pour information en annexe du présent arrêté.

Article 4 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture (échelon de la région d'Île-de-France), accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france .

Fait à Paris, le 8 septembre 2023

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,

Signé

Marc Guillaume

Annexe informative
de l'arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2021-10-13-00005 du 13 octobre 2021 relatif à la nomination des membres des premier et quatrième collèges du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine

Liste des membres du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine

I – Premier collège : représentants de la place portuaire

- Florence BOUTMY ;
- William DE LUMLEY ;
- Olivier NAVETTE ;
- Thomas DUBOIS ;
- Emma RECCO ;
- Eric VERON ;
- Stéphane CASSAGNE ;
- Arnaud DANIEL ;
- Patrick SCHMITTER ;

II – Deuxième collège : représentants des personnels des entreprises exerçant leurs activités sur le port

- François BORGET ;
- Didier DEPIERR ;
- Thierry BREHAM .

III – Troisième collège : représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements situés dans le ressort de la direction territoriale de Paris

A) Au titre de la Région Île-de-France

- Titulaire : - Delphine BÜRKLI
Titulaire : - Grégoire de LASTEYRIE

B) Au titre de la Métropole du Grand Paris

- Titulaire : - Jean-Michel GENESTIER
Suppléant : - Luc CARVOUNAS

C) Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

- Titulaire : - Jean-Christophe FROMANTIN
Suppléant : - Thomas LAM

D) Au titre de la ville de Paris

- Titulaire : - Pierre RABADAN

E) Au titre de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine

- Titulaire : - Patrice LECLERC

Suppléant : - Anne-Laure PEREZ

F) Au titre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir

Titulaire : - Denis ÖZTORUN

Suppléant : - Jean-Pierre CHAFFAUD

G) Au titre de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise

Titulaire : - Yann PERRON

Suppléant : - Pierre-Yves DUMOULIN

H) Au titre de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

Titulaire : - Oumar DRAME

Suppléant : - Pierre PROT

IV – Quatrième collège : représentants des milieux professionnels et associatifs intéressés par le développement de la place portuaire

- Erwan LE MEUR ;
- Séverine CHAPUS ;
- Philippe BRANDILY ;
- Isabelle LERQUIER-LAJEUNIE ;
- Didier LÉANDRI ;
- Yves CONTASSOT ;
- Karine LÉGER ;
- Stéphane BOUSQUET.
- Roberto HUET ;